HAUTE-GARONNE Patrimoine
ST-BERTRAND-DE-COMMINGES | VALCABRÈRE

Ordre du jour

Procès-verbal du comité syndical

Du mercredi 10 juillet 2024 à 16h30

Régulièrement convoqué par la Présidente, Maryse Vezat-Baronia, le comité syndical a délibéré sur les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Date de convocation : 3 juillet 2024

Publication du Procès-verbal le :

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc Gojard

Présents : 5

Maryse Vezat-Baronia, Loïc Gojard, Pascal Boureau, Roselyne Artigues, Marie Claire Uchan.

Représentés : 5

Christine Courade, Martine Croquette, Isabelle Hardy, Aude Lumeau-Préceptis, Patrice Rival.

Absent(s) excusé(s) : 9

Christine Courade, Martine Croquette, Isabelle Hardy, Aude Lumeau-Préceptis, Patrice Rival

Jean Verdier, Laurence Degers, Victor Denouvion, Sandrine Baylac.

Absent(s) : 5

Anne Boyer, Jean-Marc Dumoulin, Céline Laurenties-Barrère, Alain Puenté, Alain Larqué.

Nombre de membres			Quorum
En exercice	**Présents ou représentés**	**Qui ont pris part au vote**	
19	**10**	**10**	**10**

L'article 10.5 des Statuts prévoit que les procurations sont prises en compte pour le calcul du quorum.

Thématiques	N° de rapport ou délibération	Sujets
Administration générale	2024/07/10- 01	Approbation du procès-verbal du 4 avril 2024
Marchés Publics	2024/07/10- 02	Marché public de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie pour la réalisation de travaux d'aménagements extérieurs Phase 1 : sélection des candidats

Nomination du secrétaire de séance :

Conformément au Code général des Collectivités territoriales, il est proposé au comité syndical de désigner son secrétaire de séance.

Monsieur Loïc Gojard est nommé secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération N° 2024/07/10 – 01 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024.

Rapporteur : Madame La Présidente

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques relatives au Procès-Verbal qui a été transmis avec la convocation aux membres du Comité. En l'absence de remarques, il est procédé au vote.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	**Présents**	**Qui ont pris part au vote**	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
19	**5**	**10**	**10**	**0**	**0**

Marchés publics

Rapporteur : Madame La Présidente

Rappel historique :

En 2019, le syndicat mixte a voté un programme d'actions sur 10 ans pour un montant estimé à plus de 12 millions d'euros.

En 2023, un AMO a été désigné : Monsieur Noyez de la SAS API.

Le 20 juin 2023, il a été décidé une consultation d'un groupement d'études et de conception pour la réalisation de plusieurs travaux d'aménagements extérieurs.

Rappel du programme :

- Requalification des voies principales et secondaires de la ville haute de Saint-Bertrand-de Comminges ;

- Requalification du parvis de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges ;

- Embellissement du canal du Plan et de la Place du Plan en ville basse de Saint-Bertrand-de Comminges ;

- Carrefour RD26/RD26a, ses abords et le stationnement ;

- Aménagement d'un parcours en boucle entre Saint-Bertrand, Valcabrère et Saint-Just.

La consultation a été lancée en mai 2024.

Madame la Présidente précise que le programme de ces travaux a été présenté la veille en comité de pilotage "Grands Sites Occitanie".

L'objet du Comité syndical d'aujourd'hui est de sélectionner les candidatures de maîtrise d'œuvre qui seront admises à proposer une offre.

Le choix de recourir à une équipe unique de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de ce programme doit permettre de garantir une cohérence d'ensemble, de rendre le marché plus attractif, d'apporter la garantie de disposer d'une équipe aux compétences élargies, d'éviter le risque de "saucissonnage" et d'obtenir une offre financière la plus intéressante possible.

Missions :

L'équipe de maîtrise d'œuvre se verra confier les missions classiques de concepteur (esquisse ; avant-projet ; projet ; dossier de consultation des entreprises ; assistance aux contrats de travaux ; visas ; direction de l'exécution des ouvrages ; assistance aux opérations de réception ; ordonnancement, pilotage et coordination).

Le marché prévoit également de confier au titulaire des missions complémentaires telles que l'assistance à l'élaboration des dossiers de subventions, la participation aux différentes réunions qui seront organisées.

Pour remplir ces missions, plusieurs compétences sont exigées par le règlement de la consultation. Les candidats doivent avoir des compétences d'architecte du patrimoine, de paysagiste diplômé d'État, en aménagement d'équipements extérieurs, en voiries et réseaux divers, en environnement, en hydraulique et doivent justifier d'une expérience d'intervention en site classé ou archéologique et de conception en site patrimonial.

Au vu du montant prévisionnel des travaux, le coût des études est estimé à plus de 350 000 euros.

Ce marché est donc passé en procédure formalisée avec appel à candidatures et avec négociation. Il s'agit d'une procédure dérogatoire par rapport à la procédure de droit commun du concours. Le recours à cette procédure est rendu possible par l'objet du marché qui concerne des ouvrages d'infrastructures.

Cette procédure prévoit obligatoirement deux phases : une première phase de sélection des candidats et une seconde phase de sélection de l'offre.

C'est l'acheteur, c'est-à-dire le Syndicat mixte représenté par le Comité syndical, qui a la compétence pour sélectionner les candidats. La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat mixte sera compétente pour attribuer le marché. Ensuite, le Comité syndical se réunira pour délibérer en vue d'autoriser la Présidente à signer le marché.

Quatre candidatures ont été réceptionnées.

La séance est suspendue afin que Monsieur Noyez, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, et Monsieur Thierry Choron, expert technique, présentent leur analyse des candidatures. Conformément au règlement de la consultation, le Comité syndical pourra retenir les quatre candidatures ou seulement trois d'entre elles.

Les candidatures seront notées sur dix, selon trois critères :

1/ La pertinence et la qualité des références proposées au regard du projet (sur 5 points)

2/ La qualité des capacités professionnelles (attestations de bonne exécution), la qualification de l'équipe (sur 3 points)

3/ La qualité des moyens humains et matériels mis en œuvre (sur 2 points).

En deuxième phase, les offres remises par les candidats sélectionnés seront analysées au regard du critère technique et du critère prix.

Monsieur Noyez précise que chacune des candidatures présente bien toutes les compétences indispensables, notamment la présence d'un architecte ayant suivi la formation spécifique de l'école de Chaillot dans le domaine du patrimoine. Il précise que le mandataire du groupement n'est pas obligatoirement l'architecte du patrimoine. Chaque groupement était libre de désigner son mandataire. C'est celui-ci qui sera l'interlocuteur privilégié dans le cadre de l'exécution du futur marché et qui portera le projet dans la durée. La durée prévue pour le marché est de 5 ans.

Madame la Présidente précise que l'architecte du patrimoine aura un rôle facilitateur dans les relations avec les ABF (Architectes des Bâtiments de France) ou encore la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Monsieur Gojard demande si les équipes seront dédommagées pour leur travail et Madame Artigues demande confirmation qu'il n'y aura pas de production à ce stade.

Monsieur Noyez confirme qu'il n'y aura ni production, ni dédommagement car il ne s'agit pas d'un concours.

Il précise en outre que le marché est découpé en une tranche ferme et quatre tranches optionnelles. Pour ces dernières, le maître d'ouvrage sera libre de les réaliser ou pas.

Il précise également qu'une visite obligatoire du site sera effectuée en présence des candidats qui seront sélectionnés par le Comité. Celle-ci est déjà planifiée le jeudi 25 juillet à 9h30. Les questions des candidats qui en découleront devront être posées par écrit. Les réponses seront adressées à tous afin de respecter l'égalité des chances entre eux.

Madame la Présidente précise que cette visite sera menée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage afin de garantir la neutralité.

Monsieur Noyez présente les candidatures dans l'ordre de la réception des plis et commente le tableau de synthèse qu'il a préparé.

Candidature n°1 : Atelier Broichot
L'équipe présente des compétences en harmonie avec le projet. L'équipe dispose de références communes et le dossier démontre de bonnes références.

Candidature n°2 : Dessein de ville
L'équipe dispose de nombreuses références réussies en contexte historique. Une seule référence est commune au groupement mais le cabinet de l'architecte du patrimoine est encore jeune avec néanmoins de belles références dans le domaine historique.

Candidature n°3 : Agence Torres Borredon PUVA
L'équipe est plus nombreuse, le mandataire est accompagné de quatre bureaux d'études et d'un sous-traitant. Elle rassemble des références intéressantes. Les retours des Maîtres d'Ouvrage ayant travaillé avec le candidat sont très positifs.

Candidature n°4 : SCE
L'équipe dispose de profils très expérimentés mais dans des contextes et projets différents (projets portuaires, transport). La méthode proposée et les références sont en décalage par rapport au sujet.

Monsieur Boureau demande si l'on a intérêt à éliminer une proposition aujourd'hui.

Monsieur Noyez répond, qu'en effet, si un candidat ne correspond pas, il est du ressort du Comité de rejeter sa proposition.

La suspension de séance est levée afin de procéder à la notation et au classement des quatre candidatures.

La candidature n°1 obtient la note globale de 9.5 sur 10, elle se classe en première position. Les candidatures n°2 et 3 obtiennent la note globale de 8.5 sur 10 et se classent ex-aequo à la deuxième position. La candidature n°4 obtient la note globale de 7 sur 10.

Madame Uchan précise que la compréhension du lieu est importante et qu'il doit y avoir une cohérence avec la population rurale et les visiteurs.

Madame la Présidente partage cette analyse. Les membres du Comité s'entendent à dire que la quatrième proposition a moins tenu compte de la spécificité du projet et décident de retenir les trois premiers candidats du classement compte-tenu de la qualité de leur proposition et du fait que seules quatre propositions aient été reçues.

Madame la Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que ce classement est confidentiel et, qu'en matière de marchés publics, cette notion est importante.

Madame la Présidente propose de fixer à trois le nombre de candidats admis à remettre une offre et de retenir les trois premières candidatures : Atelier Broichot, Dessein de ville et Agence Torres Borredon PUVA.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	**Présents ou représentés**	**Qui ont pris part au vote**	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
19	**10**	**10**	**10**	**0**	**0**

Madame la Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance.

A Toulouse